

Le Sictom Ouest remplace les composteurs collectifs de Monguilhem

Les nouveaux sont en matière plastique recyclée



Le Sictom Ouest remplace les composteurs collectifs de Monguilhem

Ci-dessus: pendant le transvasement, au 1er plan, Lucas Akilil ; 6e à partir de la gauche : Laura Laboulais, puis Christian Cuvellier et Roger Combres



Les "vieux" composteurs en bois

Le 7 octobre 2025, le Sictom Ouest remplace les trois composteurs collectifs installés deux ans auparavant, le 21 septembre 2023. Qui formaient une plateforme de compostage ouverte à tous, à proximité de l'église de Monguilhem. Pour quelle raison les remplacer ? Les anciens composteurs étaient en bois légèrement plastifié. Ils n'ont pas bien résisté aux intempéries et à l'insouciance.

Les nouveaux composteurs sont en matière plastique recyclée : on peut supposer qu'ils résisteront mieux aux intempéries.

Lucas Akilil, responsable de la plateforme, est venu avec une équipe de l'Essor de Monguilhem (qui accueille des travailleurs handicapés) pour monter et installer les nouveaux composteurs. Il a fallu vider les anciens et transvaser leur contenu dans les nouveaux.

Roger Combres, président du Sictom Ouest et Christian Cuvellier (vice-président) ont assisté à cette opération. Opération supervisée par Laura Laboulais (animatrice tri et prévention des déchets).



Réglementation relative aux biodéchets

Qu'est-ce qui était prévu il y a deux ans par la réglementation ?

Au 1er janvier 2024, les biodéchets ne devaient plus être collectés par le Sictom Ouest. Les foyers ayant un jardin pourraient disposer d'un bac à compost (vendu 10 euros par le Sictom Ouest). Les autres devaient déposer leurs biodéchets dans des bacs à compost collectifs installés dans des terrains communaux, des campings, des établissements scolaires, des résidences et autres terrains privés.



Les nouveaux composteurs arrivent en pièces détachées



Montage des nouveaux composteurs

À l'époque, plusieurs plateformes de compostage étaient déjà installées dans des terrains privés : établissements scolaires, campings, résidences etc. Dix-huit dispositifs publics et privés sont déjà en activité sur le territoire du Sictom Ouest.

Actuellement, le nombre de plateformes progresse doucement : vingt-cinq sont installées sur le territoire du Sictom Ouest, outre Monguilhem : Aire-sur-l'Adour, Beaumarchais, Caupenne-d'Armagnac (salle des fêtes), Éauze (cité Elusa), Estang (salle des fêtes), Plaisance-du-Gers, Nogaro (cité du Chêne Liège).



Lucas Akilil et son équipe

Comment utiliser les composteurs

Il y a trois composteurs spécialisés sur la plateforme

Dans le premier composteur (étiquette verte) : déchets de fruits et légumes. « Pour l'instant », les déchets de viande et de poisson sont interdits. Après chaque dépôt, on met une couche de broyat conservé dans le 3e composteur.

Dans le deuxième composteur (étiquette rouge) : le contenu du premier composteur y est versé quand celui-ci est plein.

Dans le troisième composteur (étiquette marron) : on puise le broyat « matière sèche » à ajouter après chaque dépôt de biodéchets dans le premier composteur. Un seau est mis à disposition du public.



Les vieux composteurs sont vidés



À gauche : Christian Cuvellier ; à droite : Laura Laboulais